



Au Collège communal / Collège des Bourgmestre
et Echevins
A l'attention du service population

Aux sociétés informatiques

Votre correspondant
Z. Borakis

T
02 518 20 98

Votre référence

Annexes

E-mail
zisso.borakis@rrn.fgov.be

F
02 518 25 98

Notre référence
III/32/475/15

Bruxelles

09 -02- 2015

Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. – Mise à jour du TI110. – Mise à jour automatique du TI 114 relatif à la filiation descendante. – Exécution pratique.

Mesdames,
Messieurs,

Par la note du 22 décembre 2014, portant la référence III/32/6991/14, nous vous informions que l'enregistrement de la mention des ascendants au premier degré et de la mention des descendants en ligne directe au premier degré d'une personne physique serait obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015. Les informations relatives à la filiation ascendante et descendante figurent donc dorénavant parmi les informations « légales » du Registre national.

Par le biais de la présente circulaire, nous souhaitons vous informer des modalités pratiques de l'exécution de la mise à jour des types d'information concernés, à savoir le TI 110 pour la filiation ascendante et le TI 114 pour la filiation descendante.

1. Mise à jour des dossiers sans TI 110.

Dans le courant de la semaine du 9 février 2015, le Registre national procédera à l'extraction des dossiers dans lesquels aucune information filiation ascendante (TI 110) n'est enregistrée.

Les fichiers, reprenant pour chaque commune, les numéros du Registre national afférents aux dossiers précités, seront placés sur le serveur FTP du Registre national le jeudi 12 février 2015.

Il convient donc de retirer ces fichiers et de faire le nécessaire afin de mettre à jour les informations manquantes concernant la filiation ascendante (TI 110).

2. Mise à jour du TI 114.

Le service Applications du Registre national a développé un programme permettant de mettre automatiquement à jour le TI 114 (filiation descendante) dans le dossier du (des) parent(s) sur la base de l'information filiation qui est actuellement déjà enregistrée sous le TI 110 (filiation ascendante) des dossiers des descendants.

Aucune commune n'ayant formulé d'objection quant à l'intervention du Registre national, cette opération sera réalisée de la même manière pour toutes les communes.

La mise à jour automatique de la filiation descendante dans les dossiers concernés débutera pendant la semaine du 23 février 2015. Compte tenu du grand nombre de dossiers à mettre à jour, cette opération sera échelonnée sur plusieurs semaines. Cette mise à jour automatique n'interviendra que sur la base des dossiers des descendants dans lesquels une seule information filiation est enregistrée.

Par ailleurs, le Registre national effectuera l'extraction des dossiers des personnes dont le TI 110 (filiation ascendante) contient plusieurs informations. Ces fichiers seront également placés sur le serveur FTP du Registre national le jeudi 12 février 2015.

Il conviendra de vérifier ces informations et d'effectuer ensuite les mises à jour des informations 114 (filiation descendante) corollaires à ces informations 110 dans le dossier des ascendants .

Nous tenons à vous rappeler une nouvelle fois qu'il est en outre indiqué de, dès à présent, immédiatement vérifier les informations relatives à la filiation présentes dans les dossiers des citoyens nouvellement inscrits dans la commune et ce, sur la base de l'acte de naissance.

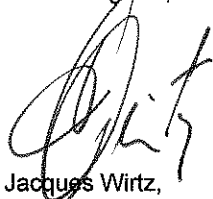
* * *

Je profite de l'occasion pour rappeler que le citoyen peut lui-même consulter ses informations (dont la filiation ascendante et descendante) au moyen de l'application "mon dossier".

Je vous invite à porter cette possibilité à la connaissance des citoyens de votre commune (par exemple par l'intermédiaire du journal d'information communal).

Nos services restent à votre entière disposition pour vous aider à réaliser ces opérations avec succès. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Wirtz,
Directeur général a.i.